

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kibungu, le 20 mai 1960.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

(*) N° 1767/Agri. 24/04/DF.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

P.V. de Remise-reprise
Service de l'Agriculture.-



A Monsieur le Résident Spécial
du Ruanda

à

KIGALI.-

S/c. de Monsieur l'Administrateur
de Territoire à Kibungu.-

Monsieur le Résident Spécial,

J'ai l'honneur de vous transmettre,
en annexe, en deux exemplaires, le procès-verbal
de remise-reprise du Service de l'Agriculture en
Territoire de Kibungu, effectué entre l'Agronome-
adjoint I. TWAMIRWA pour la reprise et l'Agro-
nome-adjoint principal M. DEFRENNE pour la remise.-

L'Agronome-Adjoint Principal,
M. DEFRENNE.-

Procès-verbal de remise-reprise de la situation agricole
du Territoire entre l'Agronome-adjoint principal DEFRENNE
pour la remise et l'Agronome-adjoint TWAMIRWA pour la
reprise.-

A. Personnel disponible et secteur d'activité.

1. Agronomes-adjoints.

Mr. Twahirwa - Chefferie Gihunya
Mr. Bukuba - Chefferies Buganza-Sud et Nord.

2. Moniteurs agricoles.

- ~~Deux~~ Deux moniteurs par commune (crédits B.C. et C.A.C.)
La liste de ces moniteurs se trouve au dossier 31-03.
- Les registres concernant les moniteurs B.C. se trouve chez
le comptable B.C.
- Ceux relatifs aux moniteurs C.A.C. se trouvent chez les
comptables de chefferie.
- En outre : 1 moniteur apicole) voir les registres à
1 moniteur piscicole (la comptabilité cen-
1 moniteur régie (Gahororo)) trale C.A.C.

C. Archives : Classement suivant 32 rubriques - (voir liste des rubriques)

D. Travaux à exécuter en 1960.

- a) CAPSA GAHORORO. La partie "INEAC" des travaux de la Régie est
organisée par Monsieur Bauduin qui vient régulièrement à Gahororo.
Les autres travaux agricoles sont laissés à l'initiative de l'Agronome
en charge du CAPSA.

Les documents relatifs à Gahororo se trouvent à la Régie et dans
la farde n°13. Divers travaux entamés ou à faire sont à examiner
sur place.

Crédits : voir rubrique spéciale en fin de T.V.

- b) Apiculture.

2 ruchers C.A.C. : 1 à Kibungu (derrière les magasins)
1 à Rukira

9 ruchers F.B.E.I. : 4 à Kibungu, 1 à Sakara, 1 à Kabare, 1 à Kazo
2 à Cyinzovu.

Les ruchers F.B.E.I. appartiendront en fait à
leur propriétaire lorsque ceux-ci auront rem-
boursé le prix de revient de l'installation qui
se monte à + 5.000 francs. Les remboursements
s'effectuent grâce au bénéfice du miel vendu
50 Frs le Klog. à la C.A.C. de Kibungu.

La comptabilité et les fiches "ruchers" sont en
la possession du moniteur apicole. Un marché
cire est prévu sous peu au Nigongo (v.correspon-
dance de Mr. Runya en 16-02). La cire sera fon-
due par le moniteur et envoyée à Monsieur
Bauduin qui renverra une partie sous forme de
gaufres pour les différents ruchers du Territoi-
re. Mr. Bauduin a emporté un bidon de miel pour
la vente à Kigali. Les bénéfices de cette vente
seront cédés à la prochaine visite à Gahororo
(ou sous forme de pots à miel).

- Remarques: a) Un projet de centre d'extraction du miel à Kayonza est en cours.
- b) Octroyer une prime au moniteur apicole à la fin de 1960 (1.200 Fcs) si les crédits "Apiculture C.A.C." le permettent.
- c) voir "Crédit CAC Apiculture et FBEL" dans le registre "CREDITS". Les remboursements FBEL effectués par les particuliers sont remis dans le circuit pour la construction de nouveaux ruchers. (v. Mr. Bauduin pour la désignation des endroits).

c) Paysannats :

Programme : voir lettres : 4841/Agri.22/C3 c du 10/12/59 et la lettre 551/513 du 17/2 (subdélégation de crédits).

Réalisation: voir rapports annuels spéciaux 1959 C1.2/C2.

Classement: v. farde 25, NTETZ, et deux petites far-des.

Principe des paysannats: Alignement, lotissement le long d'une route à courbe de niveau - Délimitation au moyen d'euphorbes sur la parcelle résidentielle - Maison carrée à proximité de la route sur la parcelle résidentielle - Obligation de planter le café le long de la route. Lutte antiérosive obligatoire, à raison de 100 m. par an. Quand la route n'est pas à courbe de niveau (cas de la Kizanyo) : délimiter des blocs homogènes quant à la pente et faire la L.A.E. pour ce seul bloc. Pour les nouveaux installés : creusement du fossé protégeant la parcelle résidentielle. Pour les autres, effectuer le 2e ou le 3e fossé en se dirigeant vers le sommet. Pour chaque type de paysannat arriver à déterminer une rotation correspondant au caractère du paysannat.

Les pépinières café sont individuelles non groupées. Une surveillance étroite est à exercer.

Pour les nouveaux paysannats : Les travaux préliminaires sont les suivants :

- 1/ Levé de la colline par boussole (ou photo (déterminer la limite du marais et celle aérienne) des bases de colline ou ados impropres aux cultures).
- 2/ Piquetage d'une courbe de niveau qui deviendra la piste (choisir convenablement l'endroit sur la colline).
- 3/ Reproduction sur papier millimétré à l'échelle 1/2.500.
- 4/ Délimitation des parcelles sur papier (chaque parcelle doit avoir 2 Ha) Mesure des angles faits par chaque délimitation.
- 5/ Reproduction de ces angles sur le terrain au moyen de la boussole.
- 6/ Débroussaillage des limites et plantation d'iriyenzi.
- 7/ Piquetage de l'emplacement des habitations.
- 8/ Piquetage du 1er fossé A.E. au dessus de la parcelle résidentielle - Ce fossé doit se trouver à environ 20 m. de la route.

Lorsque ces travaux sont terminés, la propagande sera envisagée (café, plantes sélectionnées, arbres fruitiers, fosse à fumier, I.M., cultures non saisonnières avec jachères). Tous les résultats peuvent être consignés sur la carte qui a servi à l'établissement du paysannat. Quand la propagande est fort avancée, on peut envisager l'emploi de fiches individuelles pour chaque paysan.

Crédits: "Paysannats" - voir rubrique.

- d) Programme café v. rapports mensuels de décembre 59 à avril 60. Les extensions café pour 1960 se font uniquement en paysannats: à Muye (10 Kg. de graines) et à Alzange (7 Kgs). Les pépinières individuelles sont disséminées sur les parcelles des paysans. Si l'expérience continue l'année prochaine, exiger l'emplacement le long de la route. Les pépinières individuelles deviennent vite clandestines. Veiller à ce qu'on n'emploie que les graines provenant de l'Etat. Le programme café 1961 n'a pas encore été proposé par les Conseils; les exigences données, quant à la plantation, limiteront celles-ci aux paysannats.

- Matériel C.C.I.R.U.

6.900 scies et 3.000 sécateurs ont été remis au Chef du Gihunya en même temps que les P.V. de réception. Ceux-ci doivent être signés par tous les sous-chefs. Les P.V. sont à renvoyer à l'C.C.I.R.U. sauf 1 à garder dans les archives.

- Poudreuseuses: Elles sont destinées au Gihunya - Quelques unes sont à réparer. Des travailleurs peuvent être engagés sur crédit C.A.C. ou outillage Agri. S'il manque des pièces: les commander à Usumbura (OCIRU) (voir la lettre de la Résidence).

- e) Lutte A.E.: 100 m./M.A.V. à répartir si possible sur les 2 saisons culturales (50 m.chacune) Essayer d'introduire le sétaria sur les fossés, car cette plante est très peu répandue.
- f) Programme vivrier: chaque famille doit faire au moins 10 ares de cultures non saisonnières à chaque saison (par ex. 5 a. de manioc, 5. a de patates douces) - Des marchés manioc sont à organiser sous peu pour la Géruanda (v. dossier 6 - 03) La Société achètera environ 150 tonnes de cossettes au cours de la saison sèche.

g) Situation des crédits:

1) C.A.C. Voir farde crédit. La comptabilité C.A.C. se trouve en chefferie et chez le comptable centralisateur de Kibungu.

2) B.E. 1. Paysannats: Le des dépenses se trouve chez le Comptable Territorial - Subdélégation pour 1960: v. lettre 551 du 17/2/60 classée en 22/03/c. Les moniteurs des paysannats doivent faire parvenir à la fin du mois des listes en deux exemplaires des travaux effectués, avec la spécification de ces travaux, le nombre de mètres de piste créés ou débroussaillé etc. Tous ces renseignements sont nécessaires pour l'établissement du rapport trimestriel agri, d'utilisation des crédits B.E. (classé en 3-02).

.../...

Ce rapport est surtout comptable et doit mentionner tous les travaux faits pendant le trimestre, avec le détail des sommes dépensées de façon à ce qu'on puisse établir un prix de revient. Les listes de paie sont examinées par le comptable et réglées par lui.

- 3) Credit Caherore. Les sommes payées jusqu'à présent par la C.A.C. de chefferie Gihunya doivent être remboursées par un crédit D.C. disponible au territoire (80.000 Fcs). Dorénavant, les listes concernant la régie seront payées sur ce crédit D.C.
- h) Matériel: voir fiches d'inventaire - inscrire toute sortie ou entrée de matériel.
- i) Pièces périodiques et spéciales: Consulter le tableau des pièces à fournir à date fixe et occasionnellement.-

Kibungu, le 18 mai 1960.-

Pour la reprise,
l'Agronome-Adjoint,
TWAHIRWA, I.-

Pour la remise,
l'Agronome-Adjoint Epal,
M. DEFRENNE.-